



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE MARTINET

Arrêté de circulation

LE MAIRE DE MARTINET,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée le **vendredi 4 juillet 2025 par ENEDIS**

Considérant qu'en raison d'une installation d'un poste de transformation électrique le **4 août 2025 durant 2 heures**, sur la commune de **MARTINET**, il y a lieu d'interdire la circulation, dans les deux sens, **Les Aigrefeuilles d'en bas**.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : le 4 août 2025 durant 2 heures, la circulation **Les Aigrefeuilles d'en bas** sera interdite

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé de part et d'autre **Les Aigrefeuilles d'en bas**

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation et de la déviation seront assurées par les soins de **ENEDIS**

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Martinet**.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la commune de **Martinet**,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : ENEDIS.

A Martinet, 7 juillet 2025

Le Maire
Michel RAUSLUSSON



S. Sal...

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **Quentin BALLET**

Adresse Numéro : **2** Extension : Nom de la voie : **Rue de la Conraie**

Code postal **44700** Localité : **ORVAULT** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0789268045** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : **quentin-externe.ballet@enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **Transports courcelle** Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Tournebride**

Code postal **44360** Localité : **ST ETIENNE DE MONTLUC** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0627048655** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Les Aigrefeuilles du Bas

Code postal **85150** Localité : **MARTINET**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Livraison poste de transformation électrique S32**

- Route bloquée pendant 2h

Date prévue de début des travaux : **04082025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1** Date de début de réglementation _____

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Bloquage 2H, peu de circulation pas de déviation prévu
juste un route barré

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : ENEDIS Représenté par : Quentin BALLET

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

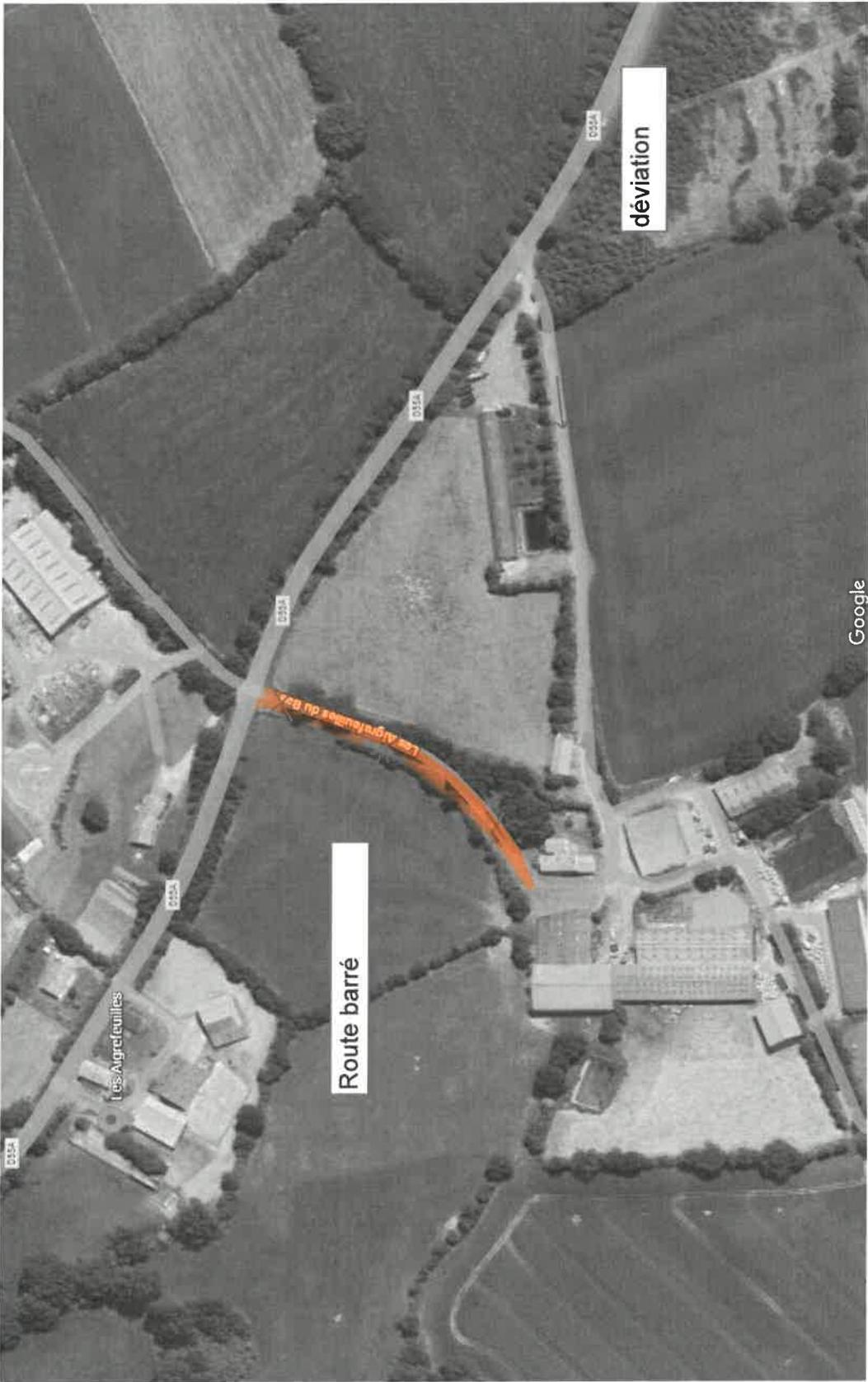
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : BALLET Prénom : Quentin Qualité : Chargé de Projets



Route barré

déviation

Google